

BVGer E-3044/2021 vom 30. Juni 2021

Bundesverwaltungsgericht, 2021-06-30, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bvger_E-3044_2021

FR: TAF E-3044/2021 du 30 juin 2021

IT: TAF E-3044/2021 del 30 giugno 2021

Regeste

Asile et renvoi

Erwägungen

E. 1

Le recours est rejeté, en tant qu'il porte sur le refus de la reconnaissance de la qualité de réfugié et de l'asile ainsi que le renvoi.

E. 2

Le recours est sans objet, en tant qu'il porte sur l'exécution du renvoi.

E. 3

Il n'est pas perçu de frais de procédure.

E. 4

Le SEM versera au recourant la somme de 1'170 francs à titre de dépens.

E. 5

Le Tribunal versera au mandataire commis d'office le montant de 450 francs à titre d'honoraires de représentation.

E. 6

Le présent arrêt est adressé au mandataire du recourant, au SEM et à l'autorité cantonale. Le président du collège : La greffière : Grégory Sauder Seline Gündüz

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.